Sarr



APPEL D'OFFRES

ACQUISITION D'UNE TABLE DE REUNION HIGHTECH ET D'ACCESSOIRES POUR UNE SALLE DE REUNION

AO n°: ITB 2019-02

Projet: Prévention, Préparation et Réponses aux Crises

Pays: TUNISIE

Délivré le : 25 février 2019

Sommaire

Section	1.	Let	tre d'invitation	4
Section	2.	Ins	tructions destinées aux soumissionnaires	5
	DIS	SPOS	ITIONS GÉNÉRALES	5
		1.	Introduction	5
		2.	Fraude et corruption, Cadeaux et invitations	5
		3.	Éligibilité	5
		4.	Conflit d'intérêts	6
	В.	Р	RÉPARATION DES OFFRES	7
		5.	Considérations générales	7
		6.	Coût de la préparation de l'offre	7
		7.	Langue	7
		8.	Documents comprenant l'offre	7
		9.	Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;	7
		10.		
		11.	Barème de prix	7
		12.	Garantie de soumission	8
		13.	Devises	8
			Coentreprise, consortium ou partenariat	
			Offre unique	
		16.	Durée de validité de l'offre	9
		17.	Extension de la durée de validité de l'offre	10
			Clarification de l'offre (de la part des soumissionnaires)	
			Modification des offres	
			Autres types d'offres	
			Conférence préalable à l'offre	
	C.		DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES	
			Dépôt	
			re déposée en version imprimée (manuelle)	
			res déposées par courriel ou sur le système eTendering	
			Date limite de dépôt des offres et offres tardives	
		24.	and the second s	
		25.	Ouverture des offres	
	D.	É	valuation des offres	12
		26.	Confidentialité	12
		27.	Évaluation des offres	12
		28.	Examen préliminaire	13
		29.		
		30.	Évaluation des offres techniques et des prix	13
		31.		
		32.	Clarification des offres	
		33.	Conformité des offres	
		34.	Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions	14
	E.		DJUDICATION DU CONTRAT	
		35.		
		36.	Critères d'adjudication	
			Analyse	

	38.	Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat	15
	39.	Signature du contrat	15
	40.	Type de contrat et conditions générales	15
	41.	Garantie de bonne exécution	15
	42.	Garantie bancaire de restitution d'avance	15
	43.	Indemnité forfaitaire	16
	44.	Dispositions en matière de paiement	16
	45.	Contestation des fournisseurs	16
	46.	Autres dispositions	16
Section 3	3. Ficl	ne technique	17
Section 4	4 Crit	ères d'évaluation	20
Section !	5a : T	ableau des exigences et spécifications techniques/Détail quantitatif estimatif	23
		TE	
A	Article :	: table de réunion HighTech	23
A	Article 2	? : Table tactile	24
A	Article 3	3 : fauteuil de direction	24
A	Article 4	l : fauteuil de direction VIP	24
A	Article	5 : chaise visiteur	25
Δ.	Article 6	s : bureau de direction avec retour	25
A	Article 7	7 : Armoire de rangement	26
4	Article 8	3 : Design	26
A	Article 9) : Services	26
A	Article :	.0 : Garantie	26
Section !	5b : A	utres exigences connexes	27
Section (6 : Fo	rmulaires de soumission à renvoyer/liste de vérification	29
F	ormula	ire A : Formulaire de soumission de l'offre	30
F	ormula	aire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire	32
F	ormula	aire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats	34
F	ormula	ire D : Formulaire d'éligibilité et de qualification	35
F	ormula	ire E : Format de l'offre technique	38
F	ormula	ire F : Formulaire de barème de prix	42

SECTION 1. LETTRE D'INVITATION

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à soumissionner dans le cadre du présent appel d'offres (AO) relatif à l'objet sus-référencé.

Le présent AO comprend les documents suivants ainsi que les Conditions générales du contrat qui sont intégrées à la fiche technique :

Section 1: Lettre d'invitation

Section 2 : Instructions destinées aux soumissionnaires

Section 3: Fiche technique Section 4 : Critères d'évaluation

Section 5 : Tableau des exigences et spécifications techniques

Section 6 : Formulaires de soumission à renvoyer

o Formulaire A : Formule de soumission de l'offre

o Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire

o Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats

o Formulaire D : Formulaire de qualification

o Formulaire E : Format de l'offre technique

o Formulaire F : Barème de prix

Si vous souhaitez soumettre une offre en réponse à ce présent AO, veuillez préparer votre offre conformément aux exigences et procédures décrites dans le présent AO, et la déposer avant la date limite de dépôt des offres présentée dans la fiche technique.

Si vous souhaitez davantage d'éclaircissements, nous vous invitons à contacter la personne désignée dans la fiche technique ci-jointe en qualité de personne référente pour toute question liée au présent AO.

Le PNUD attend avec intérêt votre offre et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux possibilités commerciales proposées par le PNUD.

Délivré par :	Approuvé par :		
Nom : Sarra Ben Hariz	Nom : Youssef Landolsi		
Fonction: Assistante aux Achats	Fonction : Chargé des Opérations		
Date: 28/02/2019	Date : février 28, 2019		

	SECTION 2. INSTRUCTIONS DESTINEES AUX SOUMISSIONNAIRES					
DIS	POSITIONS GÉNÉI	RALES				
1.	Introduction	1.1	Les soumissionnaires adhèrent à toutes les exigences du présent AO, notamment toute modification par écrit provenant du PNUD. Le présent appel d'offres est mené conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations relatives aux contrats et aux achats du PNUD qui sont consultables à l'adresse			
			https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-476a-8ef8-e81f93a2b38d			
		1.2	Toute offre déposée sera considérée comme constituant une offre du soumissionnaire et ne vaudra pas ou n'emportera pas implicitement acceptation de l'offre par le PNUD. Le PNUD n'est nullement tenu d'attribuer un contrat à un quelconque soumissionnaire dans le cadre du présent AO.			
		1.3	Le PNUD se réserve le droit d'annuler la procédure d'achat à tout stade sans aucune obligation de quelque nature que ce soit pour le PNUD, sur notification des soumissionnaires ou publication d'une notification d'annulation sur le site Web du PNUD.			
		1.4	Dans le cadre de l'offre, il est souhaité que le soumissionnaire s'inscrive sur le site Web du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (www.ungm.org). Le soumissionnaire peut soumettre une offre même s'il n'est pas inscrit sur le Portail. Toutefois, si le soumissionnaire est choisi pour l'adjudication du contrat, il doit s'inscrire sur le Portal avant la signature du contrat.			
2.	Fraude et corruption, Cadeaux et invitations	2.1	Le PNUD applique une politique stricte de tolérance zéro en ce qui concerne les pratiques illicites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique ou non professionnelles ainsi que l'obstruction aux fournisseurs du PNUD, et exige que tous les soumissionnaires et les fournisseurs respectent les plus hautes normes éthiques lors de la procédure d'achat et de la mise en œuvre du contrat. La Politique anti-fraude du PNUD est consultable à l'adresse			
			http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/accountability/audit/office of audit andinvestigation.html.			
		2.2	Les soumissionnaires et les fournisseurs n'offrent pas de cadeaux ni d'invitations de quelque nature que ce soit aux membres du personnel du PNUD, notamment des voyages d'agrément pour des événements sportifs ou culturels, dans des parcs d'attractions, des offres de vacances, de transport, ou des invitations à des déjeuners ou dîners luxueux.			
		2.3	En vertu de cette politique, le PNUD :			
			a) rejette une offre s'il détermine que le soumissionnaire choisi est engagé dans toute pratique de corruption ou pratique frauduleuse lors de l'appel d'offres pour le contrat en question ;			
			b) déclare un fournisseur comme inéligible, pour une période définie ou indéfinie, à l'adjudication d'un contrat si, à tout moment, il détermine que le fournisseur s'est engagé dans toute pratique de corruption ou frauduleuse lors de l'appel d'offres d'un contrat du PNUD ou de l'exécution de ce dernier.			
		2.4	Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite à l'intention des fournisseurs du PNUD qui peut être consulté à l'adresse https://www.un.org/Depts/ptd/sites/www.un.org.Depts.ptd/files/files/attachment/page/2014/February%202014/conduct french.pdf			

Un fournisseur ne doit pas être suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible

3. Éligibilité

3.1

- par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs doivent ainsi informer le PNUD s'ils sont soumis à toute sanction ou suspension temporaire imposée par ces organisations.
- 3.2 Il est de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que ses employés, les membres de la coentreprise, les sous-contractants, les prestataires de services, les fournisseurs ou leurs employés de respecter les exigences d'éligibilité tel qu'établi par le PNUD.

4. Conflit d'intérêts

- 4.1 Les soumissionnaires doivent strictement éviter tout conflit avec d'autres engagements ou leurs propres intérêts et ne pas tenir compte de travaux futurs. Tous les soumissionnaires qui ont un conflit d'intérêts seront disqualifiés. Sans limitation du caractère général de ce qui précède, les soumissionnaires et leurs prestataires de services agréés sont considérés comme ayant un conflit d'intérêts avec une partie ou plus de la présente procédure de sollicitations :
 - a) S'ils sont ou ont été par le passé liés à une société, ou à l'une de ses sociétés affiliées ayant été engagée par le PNUD pour fournir des services au titre de la préparation de la conception, des spécifications, des termes de référence, de l'analyse et de l'estimation des coûts et d'autres documents devant être utilisés pour l'achat de biens et de services dans le cadre de la présente procédure de sélection;
 - b) S'ils ont été impliqués dans la préparation ou la conception du programme ou du projet relatif aux services requis au titre du présent appel d'offres ;
 - c) S'il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit pour toute autre raison, tel que peut l'établir le PNUD, ou à sa discrétion.
- 4.2 En cas d'incertitude concernant l'interprétation d'une situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts, les soumissionnaires doivent en informer le PNUD et lui demander de confirmer s'il s'agit ou non d'une situation de conflit d'intérêts.
- 4.3 De la même manière, les soumissionnaires doivent montrer dans leur offre qu'ils sont conscients des éléments suivants :
 - a) Si les propriétaires, copropriétaires, responsables, directeurs, actionnaires dominants, de l'entité soumissionnaire ou du personnel essentiel font partie de la famille d'un membre du personnel du PNUD exerçant des responsabilités dans les fonctions d'achat ou le gouvernement du pays concerné ou de tout partenaire de mise en œuvre recevant les services dans le cadre du présent AO;
 - b) Toutes les autres situations susceptibles de donner lieu, réellement ou en apparence, à un conflit d'intérêts, une collusion ou des pratiques déloyales.

En cas de non-divulgation de cette information, il est possible que l'offre ou les offres concernées par cette non-divulgation soient rejetées.

4.4 L'éligibilité des soumissionnaires détenus totalement ou partiellement par le gouvernement dépendra de l'évaluation et de l'examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que leur enregistrement, leur opération et leur gestion en tant qu'entité indépendante, l'ampleur de la participation du gouvernement, la réception de subventions, leur mandat et l'accès aux informations dans le cadre du présent AO, entre autres facteurs. Les conditions qui peuvent mener à un avantage indu sur d'autres soumissionnaires peuvent provoquer le rejet de l'offre.

	B. PRÉPARATIO	N DES	OFFRES		
5.	Considérations générales	5.1	Lors de la préparation de l'offre, le soumissionnaire doit examiner l'appel d'offres avec attention. Les lacunes matérielles lors de la fourniture des informations demandées dans l'appel d'offres peuvent provoquer le rejet de l'offre.		
		5.2	Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter de toute erreur ou omission dans l'appel d'offres. Si ces erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit en informer le PNUD en conséquence.		
6.	Coût de la préparation de l'offre	6.1	Le soumissionnaire prend à sa charge l'ensemble des coûts liés à la préparation et au dépôt de son offre, que celle-ci soit ou non retenue. Le PNUD n'est en aucun cas responsable ou redevable desdits coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de la procédure d'achat.		
7.	Langue	7.1	L'offre, ainsi que toute correspondance connexe échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, sont rédigées dans la ou les langues indiquées dans la fiche technique.		
8.	Documents comprenant	8.1	L'offre comprend les documents et formulaires connexes suivants, dont les détails sont fournis dans la fiche technique :		
	l'offre		 a) Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire; b) Offre technique; c) Barème de prix; 		
			d) Garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique ;		
			e) Toute pièce jointe ou tout appendice à l'offre.		
9.	Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;	9.1	Le soumissionnaire fournit la preuve écrite de son statut de fournisseur éligible et qualifié en remplissant les formulaires figurant dans la section 6 et en fournissant les documents exigés dans ces formulaires. Aux fins de l'adjudication d'un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées de manière jugée satisfaisante par le PNUD.		
10.	Format et contenu de l'offre	10.1	Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre technique en utilisant les formulaires types et les modèles fournis dans la section 6 de l'appel d'offres.		
	technique	10.2	Des échantillons d'objets, lorsqu'exigés en vertu de la section 5, sont fournis dans le délai spécifié et à moins qu'autrement spécifié par le PNUD, sans frais pour le PNUD. S'ils ne sont pas détruits lors des tests, les échantillons seront renvoyés à la demande et aux frais du soumissionnaire, à moins qu'autrement indiqué.		
		10.3	Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire décrit le programme de formation nécessaire disponible pour le maintien et l'exécution des services ou pour l'entretien et le fonctionnement des équipements offerts, ainsi que le coût pris en charge par le PNUD. Cette formation ainsi que le matériel de formation, à moins qu'autrement indiqué, sont offerts dans la langue de l'offre tel que prescrit dans la fiche technique.		
		10.4	Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire atteste de la disponibilité de pièces détachées pour une période d'au moins cinq (5) ans à compter de la date de livraison, ou tel qu'autrement indiqué dans cet appel d'offres.		
11.	Barème de prix	11.1	Le présent barème de prix est préparé en utilisant le formulaire fourni dans la section 6 de l'appel d'offres et en prenant en considération les exigences de l'AO.		
		11.2	Toute exigence décrite dans l'offre technique, mais dont le prix n'est pas indiqué dans le		

	barème de prix, est considérée comme étant incluse dans les prix des autres activités biens, ainsi que dans le prix total final.	ou
12. Garantie de soumission	12.1 Une garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie montant et dans le formulaire indiqué dans la fiche technique. Cette garantie est vala jusqu'à trente (30) jours après la date de validité finale de l'offre.	
	12.2 La garantie de soumission est incluse, avec l'offre. Si une garantie de soumission est exig par l'appel d'offres mais n'est pas présentée avec l'offre technique, l'offre est rejetée.	јéе
	12.3 Si le montant de la garantie de soumission est moins élevé que le montant exigé par PNUD, ou si la période de validité de ladite garantie est moins longue que celle exig par le PNUD, celui-ci rejette l'offre.	
	12.4 Dans le cas où une offre électronique est autorisée dans la fiche technique, les soumissionnai y intègrent une copie de la garantie de soumission, et l'original de la garantie doit être enve par courrier ou en main propre selon les instructions de la fiche technique.	
	12.5 Le PNUD peut confisquer la garantie de soumission et rejeter l'offre en cas de survenar d'un ou de plusieurs des cas suivants :	nce
	 a) Si le soumissionnaire rétracte son offre pendant la durée de validité de l'of indiquée dans la fiche technique, ou; 	fre
	b) Si le soumissionnaire retenu omet :	
	i. De signer le contrat après son adjudication par le PNUD ;	
	ii. De fournir une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'aut documents que le PNUD peut exiger à titre de condition préalable à l'ent en vigueur du contrat susceptible d'être attribué au soumissionnaire.	
13. Devises	13.1 Tous les prix sont cités dans la devise ou les devises indiquées dans la fiche technique. Lorsc les offres sont libellées dans différentes devises, afin de comparer l'ensemble des offres :	μe
	 a) Le PNUD convertira la devise indiquée dans l'offre dans la devise privilégiée par PNUD à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date lim de dépôt des offres; 	
	b) Dans le cas où le PNUD choisit une offre libellée dans une devise différente de devise privilégiée indiquée dans la fiche technique, le PNUD se réserve le dr d'attribuer le contrat dans sa devise privilégiée à l'aide de la méthode de conversi indiquée ci-dessus.	oit
14. Coentreprise, consortium ou partenariat	14.1 Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques devant former ou ayant for une coentreprise, un consortium ou un partenariat lors du dépôt de l'offre, elles doive confirmer dans le cadre de leur offre : (i) Qu'elles ont désigné une partie en tant qu'ent principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres de la coentreprise, consortium ou du partenariat conjointement et de manière solidaire, ceci devant ê attesté par un accord dûment authentifié entre lesdites entités juridiques qui devra ê joint à l'offre ; et (ii) que si le contrat leur est attribué, il sera conclu entre le PNUD l'entité principale désignée qui agira pour le compte de l'ensemble des entités juridique composant la coentreprise.	ent tité du etre etre etre
	14.2 Après la date limite de dépôt des offres, l'entité principale désignée pour représente coentreprise, le consortium ou le partenariat n'est pas changée sans le consenteme préalable et écrit du PNUD.	
	14.3 L'entité principale et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou	du

partenariat se conforment aux dispositions de la clause 9 de ce document en ce qui concerne le dépôt d'une offre unique. 14.4 La description de l'organisation de la coentreprise, du consortium ou du partenariat doit clairement définir le rôle prévu de chaque entité juridique composant la coentreprise dans le cadre de la satisfaction des exigences de l'AO, tant dans l'offre que dans l'accord de coentreprise. Le PNUD évaluera l'éligibilité et les qualifications de toutes les entités juridiques composant la coentreprise, le consortium ou le partenariat. 14.5 Une coentreprise, un consortium ou un partenariat, lors de la présentation des antécédents et de l'expérience, différencie clairement : a) Les antécédents et l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat dans leur ensemble; b) Les antécédents et l'expérience des entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou du partenariat. 14.6 Les contrats antérieurs exécutés par des experts individuels qui sont intervenus à titre personnel mais qui sont liés de façon permanente ou qui ont été temporairement liés à l'une des sociétés membres ne peuvent pas être inclus dans l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat, ou du membre concerné, et seuls lesdits experts peuvent en faire état dans la présentation de leurs qualifications personnelles. La coentreprise, le consortium ou le partenariat sont encouragés à respecter de grandes exigences multisectorielles lorsque le champ d'expertise et des ressources n'est pas disponible dans une seule société. 15. Offre unique Le soumissionnaire (notamment les membres individuels de toute coentreprise) dépose une seule offre, en son nom propre ou dans le cadre d'une coentreprise. 15.2 Les offres déposées par deux (2) soumissionnaires ou plus seront toutes rejetées dans chacun des cas suivants : a) S'ils ont au moins un actionnaire dominant, directeur ou partie prenante en commun; b) Si l'un d'entre eux reçoit ou a reçu de l'autre ou des autres une quelconque subvention, directe ou indirecte; c) S'ils ont le même représentant légal aux fins du présent AO; d) S'il existe entre eux une relation qui, directement ou par l'intermédiaire de tierces parties, leur permet d'avoir accès à des informations sur un autre soumissionnaire, ou d'influer sur l'offre d'un autre soumissionnaire dans le cadre de la présente procédure d'AO; e) S'ils sous-traitent l'offre l'un de l'autre, ou si le sous-traitant d'une offre dépose également une autre offre en son nom en tant que soumissionnaire principal ; si un membre du personnel essentiel proposé pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participe à plus d'une offre reçue lors de la procédure d'appel d'offres. La présente condition, relative au personnel, ne s'applique pas aux soustraitants inclus dans plusieurs offres. 16. Durée de validité 16.1 Les offres restent valables pour la période indiquée dans la fiche technique, et leur validité prend effet à la date limite de dépôt des offres. Une offre assortie d'une durée de l'offre de validité plus courte peut être rejetée par le PNUD et déclarée non conforme. 16.2 Lors de la période de validité de l'offre, le soumissionnaire maintient son offre originale, sans la modifier, notamment sans modifier la disponibilité du personnel essentiel, les taux proposés et le prix total.

17. Extension de la durée de validité de l'offre	 17.1 Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander aux soumissionnaires d'étendre la durée de validité de leurs offres avant l'expiration de la durée de validité de l'offre. La demande et les réponses se font à l'écrit et sont considérées comme faisant partie intégrante de l'offre. 17.2 Si le soumissionnaire convient d'étendre la validité de son offre, cette prorogation est effectuée sans aucun changement apporté à l'offre originale. 17.3 Le soumissionnaire a le droit de refuser d'étendre la validité de son offre, auquel cas cette offre ne sera pas ultérieurement évaluée.
18. Clarification de l'offre (de la part des soumissionnaires)	 18.1 Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements au sujet de tout document de l'appel d'offres au plus tard à la date indiquée dans la fiche technique. Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par écrit sous la forme indiquée dans la fiche technique. Si des demandes sont envoyées d'une autre manière que par les voies indiquées, même si elles sont envoyées à un membre du personnel du PNUD, ce dernier n'est pas tenu d'y répondre ni de confirmer que telles demandes ont été officiellement reçues. 18.2 Le PNUD offrira des réponses aux demandes d'éclaircissements sous la forme indiquée dans la fiche technique.
	18.3 Le PNUD s'efforcera de répondre rapidement aux demandes d'éclaircissement, mais toute réponse tardive de sa part ne l'obligera pas à proroger la date limite de dépôt des offres, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est justifiée et nécessaire.
19. Modification des offres	19.1 À tout moment avant la date limite de dépôt des offres, le PNUD peut, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à la demande d'éclaircissement d'un soumissionnaire, modifier l'appel d'offres. Les modifications seront rendues disponibles à l'ensemble des soumissionnaires potentiels.
	19.2 Si la modification est importante, le PNUD peut proroger la date limite de dépôt des offres pour donner aux soumissionnaires assez de temps pour inclure la modification dans leurs offres.
20. Autres types d'offres	20.1 Les autres types d'offres ne seront pas considérées, à moins qu'autrement indiqué dans la fiche technique. Si le dépôt d'un autre type d'offre est autorisé dans la fiche technique, un soumissionnaire peut déposer un autre type d'offre, mais seulement s'il dépose également une offre conforme aux exigences de l'appel d'offres. Si les conditions de son acceptation sont respectées ou si l'offre est clairement justifiée, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'un autre type d'offre.
	20.2 Si plusieurs autres types d'offres sont soumis, ils doivent être clairement identifiés comme « offre principale » et « autre type d'offre ».
21. Conférence préalable à l'offre	21.1 S'il y a lieu, une conférence des soumissionnaires sera organisée à la date, à l'heure et au lieu indiqués dans la fiche technique. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, aucun soumissionnaire ne sera rejeté pour n'avoir pas assisté à la conférence. Le compte-rendu de la conférence des soumissionnaires sera publié sur le site Web de la section des achats et envoyé par courriel ou sur la plateforme d'appel d'offres en ligne eTendering comme indiqué dans la fiche technique. Aucune déclaration orale formulée lors de la conférence ne pourra modifier les conditions générales de l'appel d'offres, à moins qu'une telle déclaration ne soit expressément inscrite dans le compte-rendu de la conférence ou communiquée ou publiée à titre de modification de l'appel d'offres.

C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES

22. Dépôt

- 22.1 Le soumissionnaire dépose une offre dûment signée et complétée qui comprend les documents et les formulaires correspondant aux exigences de la fiche technique. Le barème de prix est soumis avec l'offre technique. Les offres peuvent être livrées en main propre, par courrier ou par méthode de transmission électronique comme indiqué dans la fiche technique.
- 22.2 L'offre est signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à obliger le soumissionnaire. L'autorisation est communiquée au moyen d'un document attestant d'une telle autorisation délivrée par le représentant juridique de l'entité soumissionnaire, ou d'une procuration, jointe à l'offre.
- 22.3 Les soumissionnaires doivent être conscients du fait que le simple dépôt d'une offre implique acceptation par le soumissionnaire des Conditions générales du contrat du PNUD.

Offre déposée en version imprimée (manuelle)

- 22.4 Une offre déposée en version imprimée (manuelle), par courrier ou en main propre autorisée ou indiquée dans la fiche technique est régie comme suit :
 - (a) L'offre signée est marquée comme « original » et ses copies sont marquées comme « copie » tel qu'approprié. Le nombre de copies est indiqué dans la fiche technique. Toutes les copies doivent seulement provenir de l'original signé. En cas de différences entre l'original et les copies, l'original prévaut.
 - (b) L'offre technique et le barème de prix doivent être déposés ensemble dans une enveloppe sous pli scellé qui :
 - i. Porte le nom du soumissionnaire ;
 - ii. Est adressée au PNUD comme indiqué dans la fiche technique ;
 - iii. Comporte un avertissement qui déclare « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure de l'ouverture des offres » tel qu'indiqué dans la fiche technique.

Si les enveloppes et les colis comportant l'offre ne sont pas sous pli scellé ni marquées comme exigé, le PNUD ne sera pas responsable de tout mauvais placement, toute perte ou toute ouverture prématurée de l'offre.

Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering

- 22.5 Le dépôt par courriel ou par l'intermédiaire du système d'appel d'offres en ligne eTendering, s'il est autorisé ou indiqué dans la fiche technique, est régi comme suit :
 - a) Les fichiers électroniques faisant partie de l'offre respectent le format et les exigences indiqués dans la fiche technique ;
 - b) Les documents requis dans le formulaire original (par exemple la garantie de soumission etc.) doivent être envoyés par courrier ou en main propre selon les instructions contenues dans la fiche technique.
- 22.6 Davantage d'instructions sur la manière de déposer, modifier ou annuler une offre sur le système d'appel d'offres en ligne eTendering sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires, et des Guides vidéos sont également disponibles en consultant ce lien :

 $\frac{http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/procurement-notices/resources/$

23. Date limite de dépôt des offres et offres tardives

23.1 Les offres complètent doivent être reçues par le PNUD de la manière, à l'adresse et au plus tard à la date et heure indiquées dans la fiche technique. Le PNUD ne reconnait que la date et l'heure auxquelles il a reçu l'offre.

	23.2	Le PNUD ne tiendra pas compte de toute offre déposée après la date limite de dépôt des offres.
24. Retrait, remplacement et	24.1	Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre après qu'elle a été déposée à tout moment avant la date limite de dépôt des offres.
modification des offres	24.2	Offres déposées manuellement ou par courriel : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en envoyant une notification écrite conforme au PNUD, dûment signée par un représentant autorisé à cette fin, et en y joignant une copie de l'autorisation (ou une procuration). Le remplacement ou la modification de l'offre, le cas échéant, doit accompagner ladite notification écrite. Toutes les notifications doivent être déposées de la même manière que celle indiquée pour le dépôt des offres, en les marquant clairement comme « RETRAIT », « REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».
	24.3	Système eTendering: Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en annulant, éditant et déposant de nouveau l'offre directement sur le système. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de suivre correctement les instructions du système et de dûment éditer et déposer un remplacement ou une modification d'offre, tel que nécessaire. Davantage d'instructions sur la manière dont annuler ou modifier une offre directement sur le système sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires et dans les Guides vidéo.
	24.4	Les offres dont le retrait est demandé sont renvoyées aux soumissionnaires sans qu'elles aient été ouvertes (seulement en ce qui concerne les dépôts manuels), sauf si l'offre est retirée après qu'elle a été ouverte.
25. Ouverture des offres	25.1	Le PNUD ouvre les offres en présence d'un comité ad hoc constitué par le PNUD qui comprend au moins deux (2) membres.
	25.2	Les noms des soumissionnaires, les modifications, les retraits, l'état des libellés et des sceaux des enveloppes, le nombre de dossiers et de fichiers et tout autre détail que le PNUD jugera utile seront annoncés à l'ouverture. Aucune offre n'est rejetée à l'ouverture, sauf les offres tardives qui seront renvoyées non ouvertes aux soumissionnaires concernés.
	25.3	Dans le cas d'un dépôt sur le système eTendering, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois que leur offre aura été ouverte.
D. ÉVALUATIO	N DES (OFFRES
26. Confidentialité	26.1	Les informations concernant l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, ainsi que la recommandation d'adjudication du contrat, ne sont pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne non officiellement concernée par une telle procédure, même après publication de l'adjudication du contrat.
	26.2	Toute tentative de la part d'un soumissionnaire ou de toute personne agissant au nom du soumissionnaire d'influencer le PNUD lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des offres ou des décisions d'adjudication du contrat peut, à la décision du PNUD, provoquer le rejet de son offre et le soumettre à l'application des procédures de sanctions des fournisseurs du PNUD en vigueur.
27. Évaluation des	27.1	Le PNUD mènera l'évaluation sur l'unique base des offres déposées.
offres	27.2	L'évaluation des offres est menée suivant les étapes suivantes :
		a) Examen préliminaire, notamment de l'éligibilité
		b) Vérification des calculs et classement des soumissionnaires ayant réussi l'examen préliminaire du fait de leur prix.

		c) Évaluation de qualification (si la préqualification n'a pas été effectuée)		
		d) Évaluation des offres techniques		
		e) Évaluation des prix		
		uation détaillée s'axera sur les 3 à 5 offres dont les prix sont les plus bas. D'autres offres es prix sont plus élevés seront ajoutées pour évaluation si nécessaire.		
28. Examen préliminaire		28.1 Le PNUD examine les offres pour déterminer si elles sont complètes selon les exigences documentaires minimales, si les documents ont bien été signés, et si les offres sont généralement correctes, entre autres indicateurs pouvant être utilisés à ce stade. Le PNUD se réserve le droit de rejeter toute offre à ce stade.		
29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification		L'éligibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées en comparant celles du soumissionnaire aux exigences minimales d'éligibilité et de qualification indiquées dans la section 4 (Critères d'évaluation).		
		En termes généraux, les fournisseurs qui remplissent les critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés :		
		a) Ils ne font pas partie, selon la Résolution 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, de la liste de terroristes et de ceux qui les financent établie par le Comité, et de la liste de fournisseurs inéligibles du PNUD ;		
		b) Ils ont une bonne situation financière et ont accès à des ressources financières appropriées pour exécuter le contrat et assumer tous les engagements commerciaux existants ;		
		c) Ils disposent de l'expérience similaire nécessaire, de l'expertise technique, de capacités de production le cas échéant, de certificats de qualité, de procédures d'assurance qualité ainsi que d'autres ressources applicables à la prestation des services requis ;		
		d) Ils respectent pleinement les Conditions générales du contrat du PNUD ;		
		e) Ils n'ont pas d'antécédents de décisions arbitrales ou du tribunal contre le soumissionnaire ;		
		f) Ils ont un historique de performance rapide et satisfaisante auprès de leurs clients.		
30. Évaluation des offres techniques et des prix	30.1 L'équipe d'évaluation examine et évalue les offres au regard de leur conformité au tableau des exigences et des spécifications techniques et à d'autres documents fournis en appliquant la procédure indiquée dans la fiche technique et d'autres documents de l'appel d'offres. Si nécessaire et déclaré dans la fiche technique, le PNUD peut inviter les soumissionnaires techniquement conformes à faire une présentation au sujet de leurs offres techniques. Les conditions de la présentation sont fournies dans le document d'offre lorsque nécessaire.			
31. Devoir de précaution	,	Le PNUD se réserve le droit de se livrer à un exercice de vérification visant à s'assurer de la validité des informations fournies par les soumissionnaires. Cet exercice est pleinement documenté et peut comprendre, sans toutefois s'y limiter, tout ou partie des éléments suivants :		
		a) Vérifier que les informations fournies par le soumissionnaire sont exactes, correctes et authentiques ;		
		b) Valider le degré de conformité aux exigences de l'appel d'offres et aux critères d'évaluation au regard de ce qui a été constaté à ce stade par l'équipe d'évaluation ;		
		c) Demander des renseignements et vérifier les références auprès d'organismes gouvernementaux compétents ayant juridiction sur le soumissionnaire concerné, auprès de précédents clients, ou auprès de toute autre entité ayant pu avoir des		

		relations d'affaires avec ledit soumissionnaire ;
		d) Demander des renseignements et vérifier les références auprès de précédents clients concernant l'exécution des contrats en cours ou complétés, notamment des inspections physiques des travaux précédents, si nécessaire ;
		e) Inspecter physiquement les bureaux du soumissionnaire, les succursales ou autres établissements d'un soumissionnaire dans lesquels il exploite son activité, avec ou sans préavis ;
		f) D'autres moyens que le PNUD pourra juger opportuns, à tout stade du processus de sélection, avant l'adjudication du contrat.
32. Clarification des offres	32.1	Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le PNUD peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire des éclaircissements au sujet de son offre.
	32.2	La demande d'éclaircissements du PNUD ainsi que la réponse se font par écrit, et aucune modification des prix ou du contenu de l'offre ne peut être demandée, proposée ou autorisée, sauf pour fournir des éclaircissements et confirmer la correction de toute erreur de calcul découverte par le PNUD lors de l'évaluation des offres, conformément à l'appel d'offres.
	32.3	Les éclaircissements non sollicités fournis par un soumissionnaire au titre de son offre qui ne constituent pas une réponse à une demande du PNUD ne sont pas pris en compte lors de l'examen et de l'évaluation de l'offre.
33. Conformité des offres	33.1	Le PNUD évalue la conformité des offres en se basant sur leur contenu. Une offre est considérée comme essentiellement conforme si elle respecte l'ensemble des termes, conditions, spécifications et autres exigences de l'appel d'offres sans dérogation, réserve ou omission importante.
	33.2	Si une offre n'est pas essentiellement conforme, elle est rejetée par le PNUD et ne peut pas être ultérieurement mise en conformité par le soumissionnaire en corrigeant les dérogations, réserves ou omissions importantes.
34. Défauts de conformité, erreurs réparables	34.1	À condition qu'une offre soit essentiellement conforme, le PNUD peut lever tout défaut de conformité ou toute omission de ladite offre qui ne constitue pas selon lui pas une dérogation importante.
et omissions	34.2	Le PNUD peut demander au soumissionnaire de fournir les informations ou les documents nécessaires, dans un délai raisonnable, pour rectifier les défauts de conformité ou omissions de l'offre relatifs aux exigences en matière de documentation. Une telle omission ne peut se rapporter à un quelconque aspect du prix de l'offre peut être rejetée si le soumissionnaire ne se conforme pas à cette demande.
	34.3	En ce qui concerne les offres ayant passé l'examen préliminaire, le PNUD vérifie et corrige les erreurs de calcul comme suit :
		a) En cas de divergence entre le prix unitaire et le total du poste concerné, obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total du poste sera corrigé, sauf si le PNUD estime que la position de la virgule du prix unitaire est manifestement erronée, auquel cas le total du poste indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé;
		b) En cas d'erreur dans le calcul d'un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé ;
		c) En cas de divergence entre des montants en lettres et en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf s'il est lié à une erreur de calcul, auquel cas le montant en

chiffres prévaudra.

34.4 Si le soumissionnaire n'accepte pas une correction d'erreur à laquelle le PNUD aura procédé, son offre sera rejetée.

E. ADJUDICATION DU CONTRAT

35. Droit d'accepter, de 35.1 Le PNUD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, de déclarer tout ou partie rejeter ou de des offres non conformes, et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'adjudication du contrat, sans engager sa responsabilité ou être tenu d'informer le ou déclarer non les soumissionnaires concernés des motifs de sa décision. En outre, le PNUD n'est pas conformes tout ou tenu d'attribuer le contrat à l'offre de prix le plus bas. partie des offres 36. Critères 36.1 Avant l'expiration de la période de validité des offres, le PNUD attribue le contrat au soumissionnaire qualifié et éligible dont l'offre est considérée comme étant conforme d'adjudication aux exigences du tableau des exigences et des spécifications techniques et qui propose le prix le plus bas. 37. Analyse 37.1 Si un soumissionnaire n'est pas retenu, il peut demander à se réunir avec le PNUD pour procéder à une analyse. Telle analyse vise à évoquer les atouts et les faiblesses de l'offre du soumissionnaire pour l'aider à améliorer ses futures offres lors de perspectives d'achats du PNUD. Le contenu d'autres offres et leur comparaison à l'offre du soumissionnaire ne sont pas évoqués. 38. Droit de Lors de l'adjudication du contrat, le PNUD se réserve le droit de modifier la quantité des 38.1 modification des biens ou des services dans une limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions générales. exigences lors de l'adjudication du contrat 39. Signature du Le soumissionnaire retenu signe et date le contrat et le retourne au PNUD sous guinze (15) jours à compter de sa date de réception. S'il ne le fait pas, le PNUD a des raisons contrat suffisantes pour annuler l'adjudication et retirer la garantie de soumission, le cas échéant, et peut dans ce cas attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire le mieux placé ou faire un autre appel d'offres. 40. Type de contrat et 40.1 Les types de contrat à signer et les Conditions générales du contrat applicables du conditions PNUD, tel qu'indiqué dans la fiche technique, peuvent être consultés à l'adresse générales http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html 41. Garantie de 41.1 Une garantie de bonne exécution, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie bonne exécution au montant et dans le formulaire indiqués dans la fiche technique disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_For mulaire%20de%20Garantie%20de%20Bonne%20Execution FR.docx dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature du contrat par les deux parties. Si une garantie de bonne exécution est requise, le reçu de la garantie de bonne exécution par le PNUD est essentiel pour que le contrat prenne effet. 42. Garantie bancaire 42.1 Le PNUD a pour principe de ne pas verser d'avances sur les contrats, à moins que ses de restitution intérêts ne l'exigent (c'est-à-dire qu'il ne verse pas de paiement sans avoir encore reçu les produits). Si une restitution d'avance est autorisée en vertu de la fiche technique et d'avance dépasse 20 % du prix total du contrat, ou 30 000 dollars des États-Unis, selon la valeur la plus basse, le soumissionnaire présente une garantie bancaire à hauteur du montant total

	de la restitution d'avance dans le formulaire disponible à l'adresse
	https://popp.undp.org/UNDP POPP DOCUMENT LIBRARY/Public/PSU Solicitation For mulaire%20de%20Garantie%20de%20Restitution%20D%E2%80%99Avance FR.docx.
43. Indemnité forfaitaire	13.1 Le PNUD applique une indemnité forfaitaire pour les dommages ou risques causés au PNUD découlant de retards du contractant ou de la violation de ses obligations en vertu du contrat si une telle indemnité est indiquée dans la fiche technique.
44. Dispositions en matière de paiement	14.1 Le paiement sera seulement effectué après l'acceptation de la part du PNUD des biens ou des services fournis. Le paiement se fait dans un délai de trente (30) jours après réception de la facture et de l'attestation d'acceptation du travail délivrée par l'autorité compétente du PNUD qui supervise directement le contractant. Le paiement s'effectuers par transfert bancaire dans la devise du contrat.
45. Contestation des fournisseurs	La procédure de contestation mise à la disposition des fournisseurs par le PNUD perme aux personnes ou sociétés auxquelles un contrat n'a pas été attribué dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence de faire appel. Si un soumissionnaire estime ne pas avoir bénéficié d'un traitement équitable, le lien suivant fournit des informations supplémentaires quant aux procédures de contestation mises à la disposition des fournisseurs par le PNUD : http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/protest-and-sanctions.html
46. Autres dispositions	P6.1 Dans le cas où le soumissionnaire propose un prix plus bas au gouvernement hôte (pa exemple l'administration de services généraux du Gouvernement fédéral des États-Unit d'Amérique) pour des services similaires, le PNUD a le droit à ce même prix. Les Conditions générales du PNUD prévalent.
	Le PNUD a le droit de recevoir le même prix offert par le même contractant dans des contrats avec l'ONU ou avec les organismes des Nations Unies. Les Conditions générales du PNUD prévalent.
	L'ONU a mis en place des restrictions sur l'emploi des (anciens) membres du personnel de l'ONU impliqués dans les procédures d'achat en vertu de la circulaire ST/SGB/2006/15 http://www.un.org/en/ga/search/view doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&referer=/english/⟪=F .

SECTION 3. FICHE TECHNIQUE

Les données suivantes pour les biens et les services à acheter complètent, supplémentent ou modifient les dispositions de l'appel d'offres dans le cas d'un conflit entre les instructions destinées aux soumissionnaires, la fiche technique et d'autres annexes ou références jointes à ladite fiche technique, et les dispositions de la fiche technique prévalent.

Numéro de fiche technique	Référence à la section 2	Données	Instructions ou exigences particulières
1	7	Langue de l'offre :	Français
2		Dépôt d'offres pour des parties ou sous-parties du tableau des exigences (offres partielles)	Interdit
3	20	Autres types d'offres	Ne sera pas considéré
4	21	Conférence préalable à l'offre	Will be Conducted Heure: 12h Date: mars 7, 2019 12:00 Lieu: Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie Ou par Skype sur le lien suivant: https://meet.lync.com/undp-org/vc.tunisia/H8LPPOGQ La personne référente du PNUD pour la conférence est: Unité Achat Courriel: procurement.tn@undp.org
5	16	Durée de validité de l'offre	90 jours
6	13	Garantie de soumission	Non requise
7	41	Restitution d'avance lors de la signature du contrat	autorisée
8	42	Indemnité forfaitaire	Pourcentage du prix du contrat par jour de retard : 0,1% Nombre maximum de semaines de retard : 04 semaines
9	40	Garantie de bonne exécution	Non requise
10	12	Devise de l'offre	USD Euro Dinar Tunisien NB: Les soumissionnaires nationaux ne bénéficiant pas du régime totalement exportateur prévu au titre III, chapitre 1 du code d'incitations aux Investissements, ne pourront être payé qu'en dinar tunisien.

11	31	Date limite de dépôt des demandes d'éclaircissement et des questions	07 jours avant la date de clôture de l'appel d'offres
12	31	Coordonnées de la personne à qui adresser les demandes d'éclaircissement et les questions	Personne référente au PNUD : Unité Achat du PNUD Adresse : Programme des Nations Unies pour le développement Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie Courriel : Procurement.tn@undp.org
13	18, 19 et 21	Mode de diffusion des informations complémentaires à l'appel d'offres et des réponses et éclaircissements demandés	Communication directe aux soumissionnaires potentiels par courrier électronique et publication sur le site Web - UNDP Procurement : http://procurement-notices.undp.org/ - ONU en Tunisie : http://www.onu-tn.org/appels_offres.php. -PNUD Tunisie : http://www.tn.undp.org/content/tunisia/fr/home/operations/procurement/ - UNGM : https://www.ungm.org/Public/Notice
14	23	Date limite de dépôt des offres	Le 21/03/2019 à 15h00
14	22	Manière autorisée de dépôt des offres	□Courrier (DHL) /remise en main propre
15	22	Adresse de dépôt des offres	Programme des Nations Unies pour le développement Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie
16	22	Exigences en matière de dépôt électronique (courriel ou système eTendering)	NA
17	25	Date, heure et lieu d'ouvertures des offres	Date et heure : le 21/03/2019 à 16h00 Lieu : Programme des Nations Unies pour le développement Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie
18	27, 36	Méthode d'évaluation pour l'adjudication d'un contrat	Offre techniquement conforme, éligible et qualifiée au prix le plus bas.
19		Date prévue pour l'entrée en vigueur du contrat	Dès signature du contrat
20		Durée maximum prévue du contrat	120 jours à partir de la signature du contrat
21	35	Le PNUD attribuera le contrat à :	Un seul soumissionnaire

22	39	Type de contrat	Contract for Goods and/or Services to UNDP http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
23	39	Conditions générales du contrat du PNUD qui s'appliqueront	UNDP General Terms and Conditions for Contracts http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
24		Autres informations relatives à l'AO	[All other instructions and information not yet mentioned so far in this Data Sheet but are relevant to the ITB must be cited here, and any further entries that may be added below this table row]

SECTION 4 CRITERES D'EVALUATION

Critères d'examen préliminaire

Les offres seront examinées pour déterminer si elles sont complètes et déposées conformément aux exigences de l'appel d'offres selon les critères ci-dessous selon un système de réponses Oui/Non :

- Signatures appropriées
- Procuration
- Documents minimum fournis
- Validité de l'offre

Critères d'éligibilité et de qualification minimum

L'éligibilité et la qualification seront évaluées selon un système de réponses Réussi/Échoué.

Si l'offre est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat, chaque membre doit remplir les critères minimums sauf autrement indiqué.

Objet	Critères	Exigence en matière de dépôt des documents
ÉLIGIBILITÉ		
Statut juridique	Le fournisseur est une entité enregistrée légalement.	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
Éligibilité	Un fournisseur n'est pas suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Conflit d'intérêts	Aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 de l'appel d'offres.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Faillite	Aucune faillite déclarée, aucune implication dans une faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et aucun jugement ni action légale en cours contre le fournisseur qui pourrait nuire à ses opérations dans un futur proche.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Certificats et licences	 Dûment autorisé à agir en qualité d'agent au nom du fabricant, ou une procuration, si le soumissionnaire n'est pas le fabricant Nomination officielle en tant que représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d'une entité située en dehors du pays Les licences d'exportation ou d'importation, si applicable 	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
	 Le barème de prix dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans la section 5; Les brochures Techniques/ catalogues des produits proposés; Le certificat d'inscription au registre du commerce le plus récent 	

	 Une déclaration sur l'honneur de la régularité de la situation fiscale Certificats de conformité ISO9001; 	
QUALIFICATION		
Antécédents de contrats inexécutés ¹	L'inexécution d'un contrat n'a pas découlé d'une faute de la part du contractant au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Antécédents de contentieux	Aucun antécédent de décisions du tribunal ou de décisions arbitrales contre le soumissionnaire au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Expériences antérieures	Minimum 5 ans d'expérience pertinente.	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Minimum 3 contrats de valeur, nature et complexité similaires mis en œuvre au cours des 3 dernières années. (Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence)	Formulaire D : Formulaire de qualification
Situation financière	Chiffre d'affaires annuel minimal de 300 000 dollars ÉU. au cours des 3 dernières années. (Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Le soumissionnaire doit montrer la solidité actuelle de sa situation financière et indiquer sa rentabilité potentielle à long terme. (Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).	Formulaire D : Formulaire de qualification
Évaluation technique	Les offres financières sont évaluées sur un système Réussi/Échoué en ce qui concerne le respect ou non-respect des spécifications techniques désignées dans le document d'offre.	Formulaire E : Formulaire d'offre technique
Évaluation financière	Analyse détaillée du barème de prix, sur la base des exigences listées dans la section 5, qui a été proposé par les soumissionnaires dans le formulaire F. La comparaison des prix doit être basée sur le prix proposé, qui comprend le transport, l'assurance et le coût total de propriété (y compris les pièces détachées, la consommation, l'installation, la mise en service, la formation, les conditionnements spéciaux, etc.,) Comparaison avec des estimations de budget ou estimations internes.	Formulaire F : Formulaire de barème de prix
	Le soumissionnaire retenu aura pour mission la mise en place, l'installation, la mise en exploitation et la formation nécessaires pour	

¹ L'inexécution, comme décidé par le PNUD, comprend tous les contrats pour lesquels (a) l'inexécution n'a pas été contestée par le contractant, notamment au moyen d'un renvoi au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné, et (b) les contrats qui ont été ainsi contestés mais n'ont pas été pleinement réglés relativement au contractant. L'inexécution n'englobe pas les contrats pour lesquels la décision de l'employeur a été rejetée par le dispositif de règlement des différends. L'inexécution doit être basée sur l'ensemble des informations sur les différends ou contentieux pleinement réglés, c'est-à-dire un différend ou un contentieux qui a été réglé conformément au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné et dans le cas où toutes les instances d'appel disponibles au soumissionnaire ont été épuisées.

la maintenance de l'ensemble des équipements. Un programme de	
formation détaillé doit être élaboré	

SECTION 5A: TABLEAU DES EXIGENCES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES/DETAILS QUANTITATIF ESTIMATIF

CONTEXTE

Les préstations demandées au présent cahier des charges visent à moderniser une salle de réunion ainsi que ces bureaux annexes en fournissant une table de réunion HighTech jumlée avec une table tactile (par son côté le plus long), ainsi que d'autres accessoires, et d'assurer les services d'installation, de mise en exploitation et de formation nécessaires.

ARTICLE 1: TABLE DE REUNION HIGHTECH

La salle de réunion mesure 9*4,2 mètres et il est demandé d'installer une table de réunion hightech juxtaposé à une table tactile, dont l'écran mesure 65", et qu'en terme de design les deux articles doivent être intégré et vues comme un tout. La longueur totale des deux composantes est de 6,5 mètres afin de permettre une circulation aisée dans la salle et prévoir une distance minimale pour une projection murale ou tout autre scénario d'extension dans le futur.

La table de réunion est composée de 11 positions avec une distribution en U 5+1+5. Chaque position est équipé par les composantes suivantes :

- Un écran escamotable (se dissimule dans la table via une fente), tactile et d'une taille 21" avec une position finale pour l'utilisation inclinée, c'est le bord inferieur de l'écran qui doit être en avance vers l'utilisateur et effleurer la surface de la table afin de minimiser la distance d'utilisation surtout en mode tactile et dégager la vue pour une meilleure communication inter-personnelle, en aucun cas cette inclinaison ne doit affecter la qualité de l'image qui doit rester fidèle à la qualité d'origine. Le reglage de l'inclinaison de la position finale est assuré par un technicien et s'appliquera à l'ensemble des écrans, il doit aussi être dissimilé à l'utilisateur et l'accès au tableau de commande doit se faire de la façon la plus facile pour le technicien;
- Un kit clavier-souris sans fil qui peut être rangé, après l'utilisation, dans un tirroir discret. Un marquage discret, sur la table, permet d'aligner l'ensemble des claviers et souris des 11 positions ;
- Une borne retractable contenant les ports d'extention suivants : 01 USB dédié au dongle du kit clavier-souris sans fil, 01 USB 3.0, 01 USB Fast charge et 01 prise électrique 2P+T;
- Une unité centrale de type industriel i5 8ème génération, 8 Go de RAM, 256 Go disque SSD PCIe et Fanless sera dissimilé au niveau de la table et à la quelle est relié, l'écran, le port USB dédié au dongle du kit clavier-souris sans fil et le prot USB 3.0, quand au port USB Fast charge, il doit être branché à une alimentation indépendante. Le soumissionnaire peut proposer un chassis avec des unités sous forme de carte enfichables, dans ce cas la ventalisation est autorisée uniquement pour le chassis et ne doit en cas dégager un son nuisant aux utilisateurs. Queqle soit la solution proposée, un emplacement pour une unité centrale de type SFF doit être prévu pour chaque position ;
- En termes de commande de mise en marche et d'arrêt, chaque position dispose d'un bouton qui pour le premier appui il démarre l'unité centrale et fait monter l'écran, un deuxième appui fait descendre l'écran et eteint l'unité centrale. Au niveau de la position en tête de la table un bouton permet de commander toutes les positions en même temps ;
- L'ensemble des composantes de chaque position doivent être numérotées.

La table doit être équipée par un panneau de brassage Cat6 FTP et d'un switch industriel Fanless, doté de deux ports SFP 1 Gbits/s mini-Gbic LX, 16 ports RJ45 GE, détection de boucles, capacité de commutation 32 Gbits/s et un MTBF 1 000 000 heures (et évidemment un guide câble) pour connecter les 11 UC de la table et la table tactile, alors que les ports SFP servent à se connecter à des switchs fédérateurs. Un document de de certification des liaisons TP doit être fournit. L'ensemble doit être accessible par un technicien pour des besoins de maintenance.

La partie centrale de la table sera réservée pour l'acheminement des différents câbles qui doivent être bien organisés. La conception de la table doit prévoir des trapes et des visites permettant à un technicien d'assurer les interventions nécessaires pour la maintenance et le diagnostic des pannes.

Il est demandé que la matière de la table de réunion soit en MDF étanche avec une surface anti-rayures. L'étanchieté contre les fluides et l'humidité doit être assurée par un procédé industriel à décrire.

En termes de design l'ensemble table de réunion HighTech + table tactile doivent être vue comme une seule entité tout en prenant compte que la texture de la table de réunion doit contenir (même en partie) une texture de bois prestigieuse.

ARTICLE 2 : TABLE TACTILE

Qté : 01

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES PROPOSEES
• Taille écran interne de 65" ;	
• Type: LED;	
Résolution 4K ;	
 Profondeur couleur 10 bits; 	
Luminosité : 250 cd/m2 ;	
• Contrast : 4000 :1 ;	
• Protection : verre antireflet avec protection contre les	
rayures et anti-traces de doigts ;	
 Multi-utilisateurs : jusqu'à 6 en simultané ; 	
• Processeur : 4 cœurs ;	
• Ports d'entrée/sortie : 02 USB, HDMI-in et HDMI-out,	
DisplayPort, VGA et RJ45 ;	
 Hauts parleurs intégrés ; 	
• Logiciels intégrés : manipulation et partage de	
contenues de formats divers (Microsoft Office, vidéos	
standards y compris H265, PDF, JPG,);	
 Connexion à des machines virtuelles ; 	
• La table doit avoir la capacité de s'intégrer dans un autre	
système de partage de contenu entre équipements qui fera	
l'objet d'une acquisition séparée. Toutefois, elle doit intégrer	
un soft permettant au moins les scénarios suivants :	
Transfert de l'affichage vers plusieurs	
équipements (PCs Windows 10 de la table de	
réunions at autres équipements);	
 Duplication de l'affichage d'une tâche avec plusieurs équipements; 	
plusieurs equipements ;	
·e.e.	

ARTICLE 3: FAUTEUIL DE DIRECTION

Qté : 20

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES PROPOSEES
 Allure: prestigieux et confortable pour une utilisation en continue d'une dizaine d'heures; Format: dossier haut avec pose tête et accoudoirs; Habillage: rembourré avec habillage en similicuir ou autre conception prestigieuse et durable; Réglable en hauteur et en inclinaison avec blocage en plusieurs positions; Piètement 5 branches en inox brillant sur roulette. 	

ARTICLE 4: FAUTEUIL DE DIRECTION VIP

Qté: 03

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES PROPOSEES
 Allure: prestigieux pour personnes VIP et confortable pour une utilisation en continue d'une dizaine d'heures; Format: dossier haut avec pose tête et accoudoirs; Habillage: rembourré avec habillage en cuir traité ou autre conception prestigieuse et durable; Réglable en hauteur et en inclinaison avec blocage en plusieurs positions; Piètement 5 branches en inox brillant sur roulette. 	

ARTICLE 5: CHAISE VISITEUR

Qté : 08

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES PROPOSEES
 Allure: prestigieux et confortable; Structure en inox brillant; Habillage: en similicuir; 	

ARTICLE 6: BUREAU DE DIRECTION AVEC RETOUR

Qté : 02

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES PROPOSEES
 Dimensions: 1,8*1,5 mètres; Matière: identique à la table de réunion HighTech; Aspect visuel: même texture que la table de réunion HighTech; Borne rétractable avec les ports d'extensions suivants: USB 3.0 avec rallonges pour liaison avec un PC fournit séparément, 01 USB Fast-charge, 01 prise électrique 2P+T; Retour avec tiroirs (dont un équipé d'une serrure) et orientation polyvalente (droite-gauche); Rangement de câblage intelligent avec une visite de passage du bas vers le du bureau (multiprise intégrée); Table basse de même matière. 	

ARTICLE 7: ARMOIRE DE RANGEMENT

Qté:01

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES PROPOSEES
 Dimensions: 2*1 mètres, profondeur suffisante pour le rangement de boites d'archive; Matière et texture: identique au bureau de direction; Etagères supportant des boites d'archives sans fléchissement; Fermeture à clé. 	

ARTICLE 8: DESIGN

Le soumissionnaire est invité à proposer plusieurs conceptions de la table de réunion HighTech jumelée à la table tactile et des autres articles, sous formes d'images et de simulations 3D en formats vidéo standards, et montrant les différents détails y compris l'organisation interne de la table de réunion (support CD, USB ect). Ceci ne doit en aucun cas affecter l'offre financière qui doit être unique.

ARTICLE 9: SERVICES

Le soumissionnaire retenu aura pour mission la mise en place, l'installation, la mise en exploitation et la formation nécessaires pour la maintenance de l'ensemble des équipements. Un programme de formation détaillé doit être élaboré pour 5 personnes sur site.

ARTICLE 10: GARANTIE

Une garantie pièces et mains d'œuvres est demandée pour les équipements de la solution et ce comme suit :

- Meuble: 05 ans contre l'infiltration des fluides, déformation, désassemblage et corrosion pour les parties métalliques;
- Les chaises : 02 ans ;
- Les écrans, unités centrales, Switches et tout autre équipement actif : 03 ans.

SECTION 5B: AUTRES EXIGENCES CONNEXES

Outre le tableau des exigences précédent, les soumissionnaires doivent tenir compte des exigences et conditions supplémentaires suivantes, et des services connexes nécessaires pour satisfaire les exigences : [cochez la condition applicable au présent AO, supprimez l'entière rangée si elle ne s'applique pas aux biens fournis]

Termes de livraison [INCOTERMS 2010] (veuillez lier ceci au barème de prix)	CIP
Adresse exacte de livraison ou du lieu d'installation	Grand Tunis
Mode de transport privilégié	AERIEN / MARITIME / TERRESTRE
Transitaire privilégié par le PNUD, le cas échéant ²	NA
Distribution des documents de transport (si utilisation de transitaire)	NA
Si nécessaire, le dédouanement sera effectué par :	LE PNUD
Inspection à l'usine ou avant expédition	NA
Inspection à la livraison	Oui
Exigences en matière d'installation	Le fournisseur doit assurer l'installation sur site ;
Exigences en matière de tests	Le fournisseur doit effectuer les tests techniques en présence du PNUD ;
Contenu de la formation à l'exploitation et la maintenance	Le fournisseur doit proposer un programme de formation ;
Mise en service	
Période de garantie	Se référer à la Section 5 A ARTICLE 10 ;
Service d'assistance local	Le fournisseur doit avoir un service d'assistance local pour assurer les services d'après-vente ;
Exigences en matière d'appui technique	Exigé
Exigences en matière de services après-vente	☐ Appui technique ☐ Autres Se référer à la Section 5 A ARTICLE 10
Conditions de paiement (Avance maximale de 20 % du prix total, conformément à la politique du PNUD)	1ère tranche : 70% de la valeur du marché lors de la livraison conforme des équipements ; 2éme tranche : 30% de la valeur du marché dès validation de l'installation, la mise en marche et la formation à l'utilisation et à la maintenance

²Selon les INCOTERMS indiqués dans l'AO. L'utilisation d'un transitaire privilégié par le PNUD peut être envisagée afin de s'assurer de la bonne connaissance par le transitaire des procédures et des exigences en matière de documentation qui sont applicables au PNUD lors du dédouanement auprès des autorités douanières du pays de destination.

Conditions de versement du paiement	 ☐ Inspection à l'arrivée à destination ☐ Installation ☐ Tests ☐ Formation sur l'exploitation et la maintenance
	☐ Acceptation écrite des biens basée sur le plein respect des exigences de l'appel d'offres
Toute la documentation, notamment les catalogues, les instructions et les manuels d'exploitation sont dans cette langue	Français

SECTION 6 : FORMULAIRES DE SOUMISSION A RENVOYER/LISTE DE VERIFICATION

Le présent formulaire sert de liste de vérification pour la préparation de votre offre. Veuillez remplir les formulaires de soumission à renvoyer conformément aux instructions se trouvant dans les formulaires et les renvoyer dans le cadre du dépôt de votre offre. Aucun changement apporté au format des formulaires n'est permis est aucun remplacement n'est accepté.

Avant le dépôt de votre offre, veuillez vous assurer qu'elle respecte les instructions en matière de dépôt des offres de la fiche technique 22.

Offre technique:

Avez-vous dûment rempli tous les formulaires de soumission à renvoyer?	
 Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre 	
 Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire 	
 Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats 	
Formulaire D : Formulaire de qualification	
 Formulaire E : Format de l'offre technique/Détail quantitatif estimatif 	
 Formulaire G : Validité de la garantie de soumission 	
[Ajouter d'autres formulaires si nécessaire]	
Avez-vous fourni les documents requis pour établir votre plein respect des critères d'évaluation dans la section 4 ?	

В	ar	èn	ıe	de	prix	:

	 Formulaire F : Formulaire de barème de prix 	
--	---	--

FORMULAIRE A: FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

La société soussignée propose de fournir les biens et services connexes requis pour [Insérer nom des biens et services] conformément à votre appel d'offres n° [Insérer numéro de référence de l'AO] et à notre offre. Nous déposons par les présentes notre offre qui inclut l'offre technique et le barème de prix.

Notre barème de prix, ci-joint, représente une somme de [Insérer montant en lettres et en chiffres et indiquer la devise].

Nous déclarons par la présente que notre société, ses prestataires de service agréés ou ses filiales et ses employés, notamment les membres de toute coentreprise, tout consortium ou tout partenariat ou les soustraitants ou fournisseurs de toute partie du contrat :

- a) Ne font pas l'objet d'interdictions d'achat provenant de l'ONU, notamment, sans s'y limiter, d'interdictions découlant de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU;
- b) N'ont pas été suspendus, exclus ou autrement désignés comme inéligibles par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale ;
- c) Ne sont sujets à aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 des instructions à destination des soumissionnaires ;
- d) N'emploient pas ou ne prévoient pas d'employer une personne étant ou ayant été membre du personnel de l'ONU au cours de la dernière année si elle a ou a eu des relations d'affaires avec notre société en sa qualité de membre du personnel de l'ONU au cours des trois dernières années de service avec l'ONU (conformément aux restrictions applicables après la cessation de service de l'ONU, publiées dans le document ST/SGB/2006/15);
- e) N'ont déclaré aucune faillite, n'ont été impliqués dans aucune faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et n'ont fait l'objet d'aucun jugement ni action légale en cours qui pourrait nuire à leurs opérations dans un futur proche ;
- f) Entreprennent de ne s'engager dans aucune pratique illicite, y compris, sans s'y limiter, dans la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l'obstruction et toute autre pratique non éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et de mener leurs activités d'une manière qui empêche tout risque financier, opérationnel, pour sa réputation, ou tout autre risque indu pour l'ONU, et nous servons les principes du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous déclarons que toutes les informations et déclarations indiquées dans la présente offre sont exactes et nous reconnaissons que toute mauvaise interprétation ou représentation y figurant pourra conduire à notre disqualification ou à des sanctions de la part du PNUD.

Nous proposons de fournir les biens et services connexes conformément aux documents de l'offre, notamment les conditions générales du contrat du PNUD, et au tableau des exigences et des spécifications techniques.

Notre offre est valide et nous oblige pour la période indiquée dans la fiche technique.

Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenus d'accepter toute offre reçue.

J'atteste que je suis dûment autorisé par [Insérer nom du soumissionnaire] à signer la présente offre et y être lié si le PNUD l'accepte.

Nom:	
Fonction :	
Date :	
Signature :	

[Apposer sceau avec sceau officiel du soumissionnaire]

FORMULAIRE B: FORMULAIRE D'INFORMATION SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Dénomination légale du soumissionnaire	[Compléter]
Adresse légale	[Compléter]
Année d'enregistrement :	[Compléter]
Coordonnées du représentant autorisé du soumissionnaire	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Êtes-vous un fournisseur enregistré auprès du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du Portail]
Êtes-vous un fournisseur du PNUD?	□ Oui □ Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du PNUD]
Pays d'activité	[Compléter]
Nombre d'employés à plein temps	[Compléter]
Attestation d'assurance qualité (par exemple ISO 9000 ou équivalent) (Si oui, fournir une copie du certificat pertinent) :	[Compléter]
Votre société dispose-t-elle d'une accréditation telle que ISO 14001 ou ISO 14064 ou équivalent en lien avec l'environnement? (Si oui, fournir une copie du certificat valide):	[Compléter]
Votre société dispose-t-elle d'une déclaration écrite de sa politique environnementale ? (Si oui, fournir une copie)	[Compléter]
Votre organisation montre-t-elle un engagement important à la durabilité par d'autres moyens, par exemple des documents sur les politiques internes de la société sur l'autonomisation des femmes, les énergies renouvelables ou une appartenance à des institutions commerciales qui encouragent ces questions ?	[Compléter]

Votre société est-elle membre du	[Compléter]
Pacte mondial des Nations Unies ?	
Personnes référentes que le PNUD peut contacter pour toute demande d'éclaircissement lors de l'évaluation de l'offre	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Veuillez joindre les documents suivants :	 Profil d'entreprise ne devant pas dépasser 15 pages, ainsi que des brochures et catalogues de produits imprimés se rapportant aux biens et services achetés Attestation d'incorporation ou d'enregistrement de la société Attestation d'immatriculation ou de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales, ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège Documents d'enregistrement de la raison sociale, le cas échéant Certificat de qualité (par exemple ISO, etc.) ou autres certificats, accréditations, prix, distinctions similaires reçus par le soumissionnaire, le cas échéant Certificats, accréditations, mentions ou étiquettes de conformité environnementale et autres preuves des pratiques du soumissionnaire qui contribuent à la durabilité environnement (par exemple l'utilisation de substances non toxiques, de matières premières recyclées, de matériel à faible consommation d'énergie, à émission de carbone réduite, etc.), soit dans le cadre de ses pratiques commerciales, soit dans les biens qu'il fabrique Brevets, si les technologies proposées dans l'offre sont brevetées par le soumissionnaire Attestation ou autorisation indiquant que le soumissionnaire est le représentant du fabricant, ou une procuration Licences d'exportation le cas échéant Autorisation du gouvernement local de s'implanter et d'exploiter son activité sur le lieu d'affectation, le cas échéant Lettre officielle de nomination en qualité de représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d'une entité située en dehors du pays

FORMULAIRE C : FORMULAIRE D'INFORMATION SUR LES COENTREPRISES/CONSORTIUMS/PARTENARIATS

Nom soum	du issionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]			Date :	[Sélectionner date]
	Référence de [Insérer numéro de référence de l'AO] l'appel d'offres :					
À remp partena	•	vec votre offre, si ce	lle-ci est déposée e	n tant que co	entrepri	se, consortium ou
Non	_	rtenaire et coordo éléphone, numéro				e responsabilités (en %) et ou de services à fournir
1	[Compléter]			[Compléte	r]	
2	[Compléter]			[Compléte	r]	
3	[Compléter]			[Compléter]		
coenti lors di le cas	· ·	ium, le partenariat pel d'offres, et dans	[Compléter]			
Nous v juridiqı	rous joignons ur ue possible et la tre d'intention c	-	bligation conjointe	et solidaire	des men	naire, qui détaille la structur nbres de ladite coentreprise e, de consortium ou de
ou au		nt conjointement e				a coentreprise, au consortiur lu PNUD pour le respect de
Nom	du partenaire :		Nom 	du partenair	e :	
Signa	ture :		Signa	ture :		
Date:			Date :			

Nom du partenaire :	Nom du partenaire :	
Signature :	Signature :	
Date :	Date :	_

FORMULAIRE D: FORMULAIRE D'ELIGIBILITE ET DE QUALIFICATION

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

En cas de coentreprise, consortium ou partenariat, à remplir par chaque partenaire.

Antécédents de contrats inexécutés

□Aucune ii	nexécution de contra	t survenue au cours des 3 dernières années	
☐ Contrats	inexécutés au cours	des 3 dernières années	
Année	Partie inexécutée du contrat	Numéro de contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars ÉU.)
		Nom du client : Adresse du client : Raison(s) de l'inexécution :	

Antécédents de contentieux (notamment contentieux en cours)

☐ Aucun co	ontentieux au cours o	des 3 dernières années			
☐ Antécéde	☐ Antécédents de contentieux comme indiqué ci-dessous				
Année du différen d	Montant du différend (en dollars ÉU.)	Numéro de contrat	méro de contrat Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars ÉU.)		
		Nom du client : Adresse du client : Sujet du différend : Partie à l'origine du différend : Statut du différend : Partie gagnante si réglé :			

Expériences antérieures

Veuillez lister uniquement les missions similaires antérieures complétées avec succès au cours des 3 dernières années.

Veuillez lister uniquement les missions pour lesquelles le soumissionnaire a traité ou sous-traité légalement pour le client en tant qu'entreprise, ou faisait partie des partenaires du consortium ou de la coentreprise. Les missions complétées par les experts individuels du soumissionnaire qui travaillent à titre personnel ou par l'intermédiaire d'autres sociétés ne peuvent pas être considérées comme faisant partie des expériences pertinentes du soumissionnaire ou de celles des partenaires ou sous-consultants du soumissionnaire, mais peut être déclarée par les experts dans leur CV. Le soumissionnaire doit être préparé à fournir des éléments concernant l'expérience déclarée en présentant des copies des documents et références appropriés à la demande du PNUD.

Nom du projet et pays d'affectation	Coordonnées du client et de la personne référente	Valeur du contrat	Période d'activité et statut	Types d'activités entreprises

Les soumissionnaires peuvent également joindre leur propre fiche de projet accompagnée de plus de détails au regard des missions ci-dessus.

☐ Ci-joint, les déclarations de performance satisfaisante de la part des trois (3) premiers clients, ou plus.

Situation financière

Chiffre d'affaires des 3 dernières années	Année Année Année	Dollars ÉU. Dollars ÉU. Dollars ÉU.
Dernière cote de crédit (le cas échéant), indiquer la source		

Informations financières (dans un équivalent des dollars ÉU.)	Informations collectées au cours des 3 dernières années				
	Année 1	Année 2	Année 3		
	Informations provenant du bilan				
Actifs totaux					
Obligations totales					
Actifs actuels					
Obligations actuelles					
	Informations	provenant de la déclaratio	on de revenus		
Recettes totales et brutes					
Profits avant impôts					
Profit net					
Ratio actuel					

☐ Ci-joint, les copies des états financiers vérifiés (bilans, notamment toutes les notes connexes et déclarations de revenus) pour les années requises ci-dessus, conformes aux conditions suivantes :

- a) Doivent représenter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à la coentreprise et non de sociétés sœurs ou de la société mère ;
- b) Les états financiers collectés doivent être vérifiés par un comptable public certifié
- c) Les états financiers collectés doivent correspondre aux périodes comptables déjà complétées et vérifiées. Aucune déclaration se rapportant à des périodes partielles ne sera acceptée.

FORMULAIRE E : FORMAT DE L'OFFRE TECHNIQUE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

L'offre du soumissionnaire doit être organisée de manière à suivre le format de l'offre technique. S'il est exigé ou demandé de la part du soumissionnaire que ce dernier adopte une approche précise, celui-ci ne doit pas seulement déclarer son acceptation, mais également décrire la manière dont il compte respecter les exigences. Si une réponse descriptive est exigée et que le soumissionnaire ne la fournit pas, son offre sera déclarée non conforme.

SECTION 1 : Qualification, capacités et expérience du soumissionnaire

- 1.1 Capacités organisationnelles générales qui sont susceptibles d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacités de financement des projets, contrôles de la gestion des projets, mesure dans laquelle les travaux seraient sous-traités (le cas échéant, fournir des détails).
- 1.2 Pertinence des connaissances et expérience spécialisées au sujet d'engagements similaires pris dans la région ou le pays.
- 1.3 Procédures d'assurance qualité et mesures d'atténuation des risques.
- 1.4 Engagement de l'organisation à la durabilité.

SECTION 2 : Portée des prestations à fournir, spécifications techniques et services connexes

La présente section doit démontrer que le soumissionnaire se conforme aux spécifications en identifiant les éléments spécifiques proposés, en répondant aux exigences point par point, comme indiqué, en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles proposées, et en montrant de quelle manière l'offre respecte ou dépasse les exigences ou spécifications. Tous les aspects importants doivent être traités au moyen de détails suffisants.

- 2.1 Une description détaillée de la manière dont le soumissionnaire fournira les biens et services requis, en gardant à l'esprit le caractère approprié des conditions locales et de l'environnement du projet. Détails sur la manière dont les différents éléments de service seront organisés, contrôlés et livrés.
- 2.2 Indiquer si des travaux seront sous-traités, à qui, dans quel pourcentage des exigences, pour quelles raisons, les rôles proposés des sous-traitants et la manière dont l'ensemble des personnes feront fonctionner l'équipe.
- 2.3 L'offre doit également comprendre des détails au sujet des dispositifs d'examen de l'assurance qualité et de l'assurance technique interne du soumissionnaire.
- 2.4 Le plan de mise en œuvre, notamment un diagramme de Gantt ou un échéancier de projet indiquant le déroulement détaillé des activités qui seront entreprises et leur calendrier respectif.
- 2.5 Montrer la manière dont vous prévoyez d'intégrer des mesures de durabilité à l'exécution du contrat.
- 2.6 Les services et exigences connexes telles que l'installation, la formation et les services après-vente doivent également être listés, comme exigé.

Biens et services à fournir	Votre réponse						
Spécifications techniques	Respect des spécifications techniques		Date de livraison	Attestation de qualité, licences	Observations		
teciniques	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer (Indiquer divergences)	(Confirmer que vous vous y conformez ou indiquer votre date de livraison)	d'exportation, etc. (indiquer tout élément applicable et le joindre)			
Fourniture des biens et services tel que spécifiés dans la section 5A							
Installation des équipements							
Formation à l'utilisation et à la maintenance							
Garantie des équipements tel que spécifié dans la section 5A							

Autres services et exigences connexes	Respect	des exigences	Détails ou observations au sujet des exigences connexes	
(sur la base des informations fournies dans la section 5b)	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer (Indiquer divergences)		
Service d'assistance local : Service après-vente pièces et main d'œuvre tel que précisé dans la section 5A				
Respect des délais d'exécution du marché				
Acceptation sans réserve des conditions générales du PNUD				

SECTION 3 : Structure de gestion et personnel essentiel

3.1 Décrire la méthode de direction générale en matière de planification et d'exécution du contrat. Inclure un tableau d'organisation pour la gestion du projet en décrivant la relation entre les postes et désignations clés. Fournir une feuille de calcul pour montrer les activités de chaque catégorie de personnel ainsi que le temps alloué à leur implication.

3.2	Fournir les CV des membres du personnel essentiel qui sera employé pour soutenir la mise en œuvre de ce projet en utilisant le format ci-dessous. Les CV doivent montrer les qualifications dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services.

Format du CV pour les membres du personnel essentiel proposés

Nom du membre du personnel	[insérer]
Poste pour cette mission	[insérer]
Nationalité	[insérer]
Compétences linguistiques	[insérer]
Formation/Qualification	[Résumer formations à l'université ou autre formation spécialisée du membre du personnel en indiquant les noms des établissements d'enseignement, les dates et les diplômes ou qualifications obtenus]
S	[insérer]
Certifications professionnelles	 [Fournir des détails des certifications professionnelles dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services] Nom de l'établissement : [insérer] Date de certification : [insérer]
Emploi/Expérience	[Lister tous les postes occupés par le membre du personnel (en commençant par le poste actuel, par ordre chronologique inversé) en indiquant les dates, noms des organismes, nom du poste occupé et lieu de l'emploi. En ce qui concerne l'expérience accumulée au cours des cinq dernières années, détailler le type d'activités entreprises, le degré de responsabilités, le lieu des affectations et toute autre information ou expérience professionnelle considérée comme pertinente dans ce cadre]
	[insérer]
Références	[Fournir noms, adresses, numéro de téléphone et courriel pour deux (2) références] Référence 1: [insérer] Référence 2:
	[insérer]

	Référence 2 : [insérer]			
	ements donnés ci-dessus décrivent correctement, t d'autres informations pertinentes à mon sujet.	à ma	connaissance,	me
Signature du membre du per	rsonnel	 Date	(jour/mois/ann	ıée)

FORMULAIRE F: FORMULAIRE DE BAREME DE PRIX

Nom du	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date:	[Sélectionner date]
soumissionnaire:			
Référence de	[Insérer numéro de référence de l'AO]		
l'appel d'offres :			

Le soumissionnaire doit établir le barème de prix conformément au format ci-dessous. Le barème de prix doit indiquer la répartition détaillée des coûts de tous les biens et services connexes à fournir. Des chiffres séparés doivent être fournis pour chaque regroupement ou catégorie fonctionnels, le cas échéant.

Toute estimation de frais remboursables, tels que les déplacements d'experts et les frais et débours divers, doit être indiquée séparément.

Langue de l'offre : [Insérer devise]

Barème de prix

Nom du signataire autorisé :

Nom de la fonction :

Numéro d'objet	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire	Prix total
1	Table de réunion HighTech	Unité	01		
2	Table tactile	Unité	01		
3	Fauteuil de direction	Unité	20		
4	Fauteuil de direction VIP	Unité	03		
5	Chaise visiteur	Unité	08		
6	Bureau de direction avec retour	Unité	02		
7	Armoire de rangement	Unité	01		
8	Services	Unité	01		
Sous-total du CIP pour l'offre (Incoterms 2010) :					
Frais de transport et de livraison					
				Total de l'offre	
				Installation	
				Formation	
				Garantie	
			Serv	ice Après-Vente	
	OTAL GÉNÉRAL				
Nom du soui Signature au	missionnaire :torisée :				